

Épreuve ponctuelle : Texte complet au JO du 5 septembre 2019:

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039034347&dateTexte=&categorieLien=id>

Rappel du texte définissant l'épreuve :

Épreuve orale de 15 minutes (dont 5 minutes de préparation)

Le candidat présente une liste de huit documents qu'il a choisis, soit un document correspondant à chacun des thèmes des programmes d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique. Il tire au sort le thème sur lequel il va être interrogé. Il prépare sa présentation pendant 5 minutes.

En histoire et en géographie, le candidat donne le sens global, dégage l'intérêt et les limites du document en mobilisant des repères, des notions clefs et des connaissances. Il montre qu'il maîtrise et utilise des repères chronologiques et spatiaux.

En enseignement moral et civique, le candidat construit et exprime une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme : il explicite les valeurs de la République en jeu dans le document présenté. Les liens avec les programmes d'histoire-géographie sont exploités chaque fois qu'il est possible de le faire.

Le professeur évalue et vérifie les acquis (capacités, connaissances, repères) du candidat sur le document et l'amène à préciser son propos si nécessaire. L'examineur pose des questions au candidat pour obtenir des précisions et vérifier les acquis du candidat sur le thème étudié pendant une durée maximale de 10 minutes.

En l'absence de liste ou de documents ou en présence d'une liste non conforme, l'examineur propose un/des documents de secours et le candidat peut néanmoins présenter l'épreuve.

L'épreuve est notée sur 20 points.

Précisions sur le déroulement de l'épreuve :

Le candidat a choisi un document dans chaque thème du programme. Il dresse une liste de huit documents qui est signée par son professeur : **le candidat dispose des huit documents sous format papier. Un des thèmes du programme est tiré au sort par le candidat.** En cas de documents non conformes, l'examineur propose un document de substitution correspondant au thème.

Histoire-géographie-enseignement moral et civique : 20 Points	
une situation d'évaluation à l'oral 15 minutes au maximum dont 5 minutes de préparation	
Le candidat présente une liste de huit documents qu'il a choisis, soit un document correspondant à chacun des thèmes des programmes d'histoire (2), de géographie (2) et d'enseignement moral et civique (4). Il tire au sort le thème sur lequel il va être interrogé. Il prépare sa présentation pendant 5 minutes.	
En histoire et en géographie , le candidat donne le sens global, dégage l'intérêt et les limites du document en mobilisant des repères, des notions clefs et des connaissances. Il montre qu'il maîtrise et utilise des repères chronologiques et spatiaux.	En enseignement moral et civique , le candidat construit et exprime une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme : il explicite les valeurs de la République en jeu dans le document présenté. Les liens avec les programmes d'histoire-géographie sont exploités chaque fois qu'il est possible de le faire.
Le professeur évalue et vérifie les acquis (capacités, connaissances, repères) du candidat sur le document et l'amène à préciser son propos si nécessaire. L'examineur pose des questions au candidat pour obtenir des précisions et vérifier les acquis du candidat sur le thème étudié : 10 minutes maximum.	
En l'absence de liste ou de documents ou en présence d'une liste non conforme, l'examineur propose un/des documents de secours et le candidat peut néanmoins présenter l'épreuve.	

Les normes de présentation des documents en histoire, en géographie et EMC

Les documents seront référencés conformément aux normes en vigueur¹.

Un document comporte :

- a- un titre.
- b- des références précises.

Ouvrage :

AUTEUR. Titre de l'ouvrage, éditeur, date, page numérotée.

Périodique :

AUTEUR. Titre de l'article. Titre du périodique, année de publication, volume, numéro. [si en ligne, préciser la date de consultation].

Site internet :

AUTEUR. Titre [en ligne]. Nom de l'éditeur, date de publication, date de mise à jour [date de consultation].

- c- un cadre qui délimite le document.

Le professeur veillera à la bonne qualité des reproductions notamment des documents iconographiques et cartographiques et au soin de leur présentation.

La liste de documents est présentée selon le modèle suivant :

¹ Le professeur pourra trouver toutes les règles à l'adresse suivante : Site internet Savoirs CDI, « Citer ses sources et présenter une bibliographie, [août 2005, MAJ mars 2016] d'après la norme Z44-005 d'août 2010 » [consultation janvier 2020]. <https://www.reseau-canope.fr/savoircdi/centre-de-ressources/fonds-documentaire-acquisition-traitement/le-traitement-documentaire/citer-ses-sources-et-presenter-une-bibliographie-lycee.html>

Modèle de liste pour l'épreuve ponctuelle

ACADEMIE DE

NOM et PRENOM du candidat :

Épreuve ponctuelle d'histoire-géographie-EMC au CAP.

Liste des documents présentés par le candidat :

Discipline/Enseignement Thème du programme	Document correspondant
1	Identification précise (voir rubrique 3).
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	

Signature du professeur :